

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DPVI 13 Subventions (16.000 euros) à 2 associations (menant des actions sur les quartiers Politique de la ville Quartier Est 20e. Première enveloppe pour 2013.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 31 janvier 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Lafayette Accueil (18811/2013-02646), pour le financement des Jardins Béton.

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Mom Ganne (10246), pour une éducation et un soutien à la parentalité au sein du quartier Python Duvernois (4.000 euros 2013-2690), pour un espace vert et jardin au square Louis Lumière (2.000 euros 2013-02685), une cartographie sonore du quartier Saint Blaise (1.000 euros 2013-04293) et une démocratisation de l'accès à la culture pour tous dans le quartier Python Duvernois (3.000 euros 2013-02656).

Article 3 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 16.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.